

DROIT DU TRAVAIL DES ETRANGERS AVEC CARTE DE RESIDENT DE 10 ANS

Par **souaad**, le **01/12/2008** à **22:06**

Bonjour,

En France depuis juillet 1973 et, titulaire d'une carte de résident algérien de 10 ans, celle-ci est arrivée à expiration le 5/09/2008.

J'ai conservé pendant 3 mois comme le prévoit la loi mes droits travail et séjour. Les démarches pour le renouvellement de cette carte ont été effectuées en août 2008.

Malheureusement à ce jour, mon dossier n'a toujours pas été traité et, mon employeur me "harcèle" régulièrement me demandant ma régularisation au plus tôt et me menace de "ne plus plus pouvoir exercer aucune activité professionnelle" dans l'entreprise où je travaille depuis plus de 18 années. J'ai pris contact avec la pref. dont je dépends afin d'avoir un document confirmant ma régularisation au regard du code du travail.

Mais que puis-je répondre à mon employeur ? J'en ai marre de recevoir des menaces et de la pression que je subis depuis plus de 3 mois.

En vous remerciant pour votre réponse,